

# FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2014

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints, du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2014, ainsi que l'état des résultats et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 Décembre 2014 et les notes aux états financiers.

### ***Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :***

Ces états financiers, qui font apparaître un actif net de 2 264 893 DT et une valeur liquidative égale à 1<sup>D</sup>, 118 la part, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du Gestionnaire, L'UNION FINANCIERE est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

### ***Responsabilité de l'auditeur***

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent, de notre part, de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures, en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### ***Opinion***

A notre avis, les états financiers susmentionnés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS » arrêtée au 31 Décembre 2014, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### ***Vérifications spécifiques***

Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94 – 117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion sur les états financiers.

Nous avons également, conformément aux dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

Tunis, le 27 février 2015

**Le Commissaire Aux Comptes :**

**Kalthoum BOUGUERRA**

**F.M.B.Z. KPMG TUNISIE**

**BILAN**  
**Arrêté au 31 Décembre 2014**  
**(Exprimé en Dinar Tunisien)**

ACTIF	Notes	31/12/2014	31/12/2013
<b>AC 1-Portefeuille-titres</b>		<b>1 814 560,420</b>	<b>1 517 064,216</b>
a-Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	1	1 814 560,420	1 517 064,216
<b>AC 2 -Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>455 038,010</b>	<b>388 517,117</b>
a-Disponibilités	2	455 038,010	388 517,117
<b>AC 3- Créances d'exploitation</b>	<b>3</b>	<b>3 882,972</b>	<b>3 063,863</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>2 273 481,402</b>	<b>1 908 645,196</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>P A 1 -Opérateurs créditeurs</b>	<b>4</b>	<b>4 231,021</b>	<b>8 513,096</b>
<b>P A 2 -Autres créditeurs divers</b>	<b>5</b>	<b>4 356,910</b>	<b>3 981,247</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>8 587,931</b>	<b>12 494,343</b>
<b>CP 1-Capital</b>	<b>6</b>	<b>2 219 288,643</b>	<b>1 868 431,835</b>
<b>CP 2- Sommes distribuables</b>		<b>45 604,828</b>	<b>27 719,018</b>
a-Sommes distribuables de l'exercice	7	45 604,828	27 719,018
<b>ACTIF NET</b>		<b>2 264 893,471</b>	<b>1 896 150,853</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>2 273 481,402</b>	<b>1 908 645,196</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**Période du : 01/01/2014 au 31/12/2014**  
**(Exprimé en Dinar Tunisien)**

	Notes	31/12/2014	31/12/2013
<b>PR 1- Revenus du portefeuille-titres</b>		<b>69 841,615</b>	<b>53 474,800</b>
a-Dividendes	8	69 841,615	53 474,800
<b>PR 2- Revenus des Placements monétaires</b>	<b>9</b>	<b>14 599,800</b>	<b>12 186,067</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DE PLACEMENT</b>		<b>84 441,415</b>	<b>65 660,867</b>
<b>CH 1 - Charges de gestion des placements</b>	<b>10</b>	<b>- 34 704,329</b>	<b>- 31 664,049</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>49 737,086</b>	<b>33 996,818</b>
<b>CH 2- Autres charges</b>	<b>11</b>	<b>- 5 094,961</b>	<b>- 5 985,491</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>44 642,125</b>	<b>28 011,327</b>
<b>PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation</b>		<b>962,703</b>	<b>- 292,309</b>
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>45 604,828</b>	<b>27 719,018</b>
<b>PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		<b>- 962,703</b>	<b>292,309</b>
<b>Variation des +/- values potentielles sur titres Plus(ou moins) values réalisées sur cession de titres</b>		<b>161 114,240</b>	<b>- 266 932,274</b>
<b>Frais de négociation des titres</b>		<b>- 70 803,926</b>	<b>- 2 552,597</b>
		<b>- 1 971,677</b>	<b>- 1 839,427</b>
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>132 980,762</b>	<b>- 243 312,971</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**Période du : 01/01/2014 au 31/12/2014**  
**(Exprimé en Dinar Tunisien)**

	Du 01/01/2014 Au 31/12/2014	Du 01/01/2013 Au 31/12/2013
<b><u>AN 1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u></b>	<b>132 980,762</b>	<b>- 243 312,971</b>
a-Résultat d'exploitation	44 642,125	28 011,327
b-Variation des +/- values potentielles sur titres	161 114,240	- 266 932,274
c-Plus(ou moins) values réalisées sur cession de titres	- 70 803,926	- 2 552,597
d-Frais de négociation de titres	- 1 971,677	- 1 839,427
<b><u>AN 2 - Distribution de dividendes</u></b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b><u>AN 3 -Transactions sur le capital</u></b>	<b>235 761,856</b>	<b>504 992,057</b>
<b>a-Souscriptions</b>	<b>254 363,027</b>	<b>525 474,094</b>
Capital	238 801,108	445 334,422
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	11 007,787	79 684,558
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	4 554,132	455,114
Droits d'entrée		
<b>b-Rachats</b>	<b>- 18 601,171</b>	<b>- 20 482,037</b>
Capital	- 17 164,719	- 17 844,733
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	- 1 137,007	- 2 425,662
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	- 299,445	- 211,642
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>368 742,618</b>	<b>261 679,086</b>
<b><u>AN 4- Actif net</u></b>		
a- en début d'exercice	1 896 150,853	1 634 471,767
b- en fin d'exercice	2 264 893,471	1 896 150,853
<b><u>AN 5 -Nombre de parts</u></b>		
a- en début d'exercice	1 803 360,223	1 375 870,534
b- en fin d'exercice	2 024 996,612	1 803 360,223
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>1,118</b>	<b>1,051</b>
<b>AN 6- TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>6,37%</b>	<b>-11,53%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS RELATIFS A L'EXERCICE**

**CLOS LE 31 DECEMBRE 2014**

### **I. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT MAGHREBIA SELECT ACTIONS :**

FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS est un fonds commun de placement de type mixte, régi par la loi n° 2001-83 du 24-Juillet-2001, portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), et ayant obtenu l'agrément du Conseil de Marché Financier le 24/02/2009, sous le N° 03-2009. Le fonds a été constitué le 15 Septembre 2009, sa durée de vie est de 50 ans à compter de la date d'ouverture au public soit le 22 septembre 2009.

Depuis le 06 avril 2010, le FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS est identifié fiscalement par le matricule fiscal n° 1144073/X/N/N/000.

Le capital initial s'élève 100 000 DT divisé en 100 000 parts de 1DT chacune, et souscrit en totalité par Assurances Maghrébia.

FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS est un fonds de capitalisation, les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.

Le dépositaire de ce fonds est L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES –UIB, sa gestion est assurée par l'UNION FINANCIERE.

FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS est destiné à être un support à des contrats d'assurance vie en unités de compte d'ASSURANCES MAGHREBIA VIE, ainsi qu'en tant que support pour placement financier classique dont les parts sont distribuées par l'UNION FINANCIERE.

Le portefeuille du FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS est exclusivement composé de :

- Dans une proportion de 80% de l'actif net, en actions des sociétés cotées des secteurs industriels et de services,
- A hauteur d'une proportion de 20% de l'actif net, en liquidités et quasi-liquidités.

#### **1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :**

Les comptes de FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS sont tenus conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables relatives aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) telle que fixée par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers comprennent :

- le bilan,
- l'état des résultats,
- l'état de variation de l'actif net,
- les notes aux états financiers.

## **2. PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE :**

La comptabilité de FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS est tenue au moyen du logiciel MEGARA-MUTUAL FUNDS.

Le système en place permet l'édition des documents suivants :

- Journal des écritures comptables ;
- Grand-livre des comptes ;
- Balance générale ;
- Etats financiers.

## **3. EXERCICE SOCIAL :**

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre.

## **4. UNITE MONETAIRE :**

Les comptes de FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS sont libellés en Dinar Tunisien.

## **5. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

### **5.1. PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS**

- Les placements en portefeuille-titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.
- Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon, pour les titres admis à la cote.
- Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

### **5.2. EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES**

- Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et opérant dans les secteurs industriels et de services. Ils sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle, portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.
- La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au Cours Moyen Pondéré à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

- Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date de clôture, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.
- L'identification et la valeur des titres ainsi évalués, sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

### 5.3. CESSION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée, portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## II. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

### 1. ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES :

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

<b>Actions et Valeurs Assimilées</b>	<b>Nombre des Titres</b>	<b>Coût d'Acquisition</b>	<b>Valeur au 31/12/2014</b>	<b>% de L'Actif Net</b>
ADWYA	21 936	118 839,924	179 282,928	7,92
ARTES	18 030	130 904,571	144 258,030	6,37
ASSAD	16 230	142 990,560	130 050,990	5,74
ATL	8 470	32 088,147	22 691,130	1,00
ATTIJARI LEASING	1 790	62 532,496	47 114,590	2,08
CARTHAGE CEMENT	19 502	42 394,634	47 331,354	2,09
CIL	5 342	96 715,782	70 797,526	3,13
CITY CARS	4 580	50 363,100	52 546,340	2,32
DELICE HOLDING	676	9 991,400	10 235,992	0,45
ENNAKL AUTOMOBILES	14 046	157 291,644	142 524,762	6,29
ESSOUKNA	7 781	49 694,110	48 716,841	2,15
ESSOUKNA NG J 01072014	2 880	18 172,800	14 256,000	0,63
EURO-CYCLES	3 989	40 010,440	65 315,886	2,88
GIF	16 840	68 149,815	57 154,960	2,52
I.C.F	710	29 954,680	26 972,900	1,19
NEW BODY LINE (AA)	1 705	13 588,774	11 832,700	0,52
ONE TECH HOLDING (AA)	7 595	50 311,140	54 721,975	2,42
PGH	18 586	111 719,854	104 044,428	4,59
SAH	6 507	69 246,570	69 839,631	3,08
SIMPAR	2 185	96 186,160	122 685,565	5,42
SIMPAR NG J 01072014	486	21 030,960	24 737,400	1,09
SOTIPAPIER	9 023	55 520,610	44 537,528	1,97
SOTRAPIL	1 512	16 362,690	13 387,248	0,59
SOTUVER	13 264	85 755,832	69 768,640	3,08
TELNET HOLDING	8 564	50 089,000	43 556,504	1,92
TL	4 936	122 814,300	105 511,936	4,66
TPR	21 002	97 621,346	90 686,636	4,00
<b>TOTAL</b>		<b>1 840 341,339</b>	<b>1 814 560,420</b>	<b>80,12</b>

Le coût d'acquisition du portefeuille titre s'élève au 31 Décembre 2014 à 1 840 341,339 DT contre 1 703 959,375 DT à la clôture de l'exercice précédent, soit une variation de 136 381,964 DT.

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2014 se détaillent ainsi :

<b>Acquisitions</b>	<b>Coût d'acquisition</b>
Actions	370 288,250
<b>Total</b>	<b>370 288,250</b>

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2014 se détaillent ainsi :

<b>Sorties</b>	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Prix de cession</b>	<b>Plus ou moins values réalisées</b>
Actions	233 906,286	163 102,360	- 70 803,926
<b>Total</b>	<b>233 906,286</b>	<b>163 102,360</b>	<b>- 70 803,926</b>

## **2. DISPONIBILITES**

Les disponibilités en banque s'élèvent au 31/12/2014 à 455 038,010 DT, soit 20,09 % de l'actif net.

En prenant en considération les intérêts à recevoir sur les dépôts bancaires pour 3 882,972 DT et en déduisant les dettes à court terme pour 8 587,931 DT, le taux d'emploi en liquidité est ramené à 19,88 % de l'actif net.

## **3. CREANCES D'EXPLOTATION**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à 3 882,972 DT, contre 3 063,863 DT au 31/12/2013 et correspond aux intérêts courus sur les avoirs bancaires.

## **4. OPERATEURS CREDITEURS**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à 4 231,021 DT contre 8 513,096 DT au 31/12/2013 et se détaille ainsi :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
Gestionnaire	3 239,665	7 577,127
Dépositaire	991,356	935,969
<b>TOTAL</b>	<b>4 231,021</b>	<b>8 513,096</b>

## 5. AUTRES CREDITEURS DIVERS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à 4 356,910 DT contre 3 981,247 DT au 31/12/2013 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Publication	100,024	100,014
Conseil du marché financier (CMF)	220,198	183,637
CAC	3 136,427	3 472,153
ETAT	900,261	225,443
<b>TOTAL</b>	<b>4 356,910</b>	<b>3 981,247</b>

## 6. NOTE SUR LE CAPITAL

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2014 se détaillent ainsi :

### Capital au 31/12/2013

Montant	1 868 431,835
Nombre de parts	1 803 360,223

### Souscriptions réalisées

Montant	238 801,108
Nombre de parts émis	238 801,108

### Rachats effectués

Montant	17 164,719
Nombre de parts rachetées	17 164,719

### Capital au 31-12-2014

Montant <sup>(2)</sup>	2 090 068,224
Nombre de parts <sup>(1)</sup>	2 024 996,612

(1) Il est à noter que les souscriptions et rachats peuvent être effectués en fraction de parts : millième de parts. Les dispositions du fonds réglant l'émission et le rachat de parts s'appliquent aux fractions de parts.

(2) Il s'agit de la valeur du capital avant capitalisation du résultat antérieur et prise en compte des sommes non distribuables de l'exercice. Compte tenu de ces éléments le capital s'établit à 2 219 288,643 DT détaillé comme suit :

	<b>2 090 068,224</b>
Résultat 2013 capitalisé	27 719,018
Régularisation du résultat 2013 capitalisé	3 291,984
Variation des différences d'estimation	161 114,240
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	-70 803,926
Régularisation des sommes non distribuables	9 870,780
Frais de négociation	-1 971,677
<b>Capital au 31/12/2014</b>	<b>2 219 288,643</b>

## 7. SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE :

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Les sommes distribuables des exercices antérieurs sont capitalisées, étant donné que FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS est un fonds de capitalisation.

Le solde de ce poste totalise au 31/12/2014 un montant de 45 604,828 DT contre 27 719,018 DT au 31/12/2013 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Résultats distribuables	44 642,125	28 011,327
Régularisation	962,703	-292,309
<b>TOTAL</b>	<b>45 604,828</b>	<b>27 719,018</b>

## 8. LES REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à 69 841,615 DT, contre 53 474,800 DT au 31/12/2013 et correspond aux dividendes reçus au titre des actions admises à la cote.

## 9. LES REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à 14 599,800 DT, contre 12 186,067 DT au 31/12/2013 et correspond aux intérêts sur les avoirs bancaires.

## 10. CHARGES DE GESTION DE PLACEMENTS

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux conventions de dépôt et de gestion conclues par FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS.

Le total de ces charges s'élève au 31/12/2014 à 34 704,329 DT, contre 31 664,049 DT au 31/12/2013 et se détaille comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013
Rémunération du gestionnaire	30 827,945	28 113,412
Rémunération du dépositaire	3 876,384	3 550,637
<b>TOTAL</b>	<b>34 704,329</b>	<b>31 664,049</b>

## 11. AUTRES CHARGES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à 5 094,961 DT, contre 5 985,491 DT au 31/12/2013 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Honoraires CAC	2 831,670	3 788,805
Redevance CMF	2 095,317	1 910,770
Commissions bancaires	61,464	1,925
Publicité et Publication	100,010	100,010
Impôts et taxes	6,500	183,981
<b>TOTAL</b>	<b>5 094,961</b>	<b>5 985,491</b>

## 12. DONNEES PAR PARTS ET RATIOS PERTINENTS

Données par part	2014	2013	2012
Revenus des placements	0,042	0,036	0,026
Charges de gestion des placements	-0,017	-0,018	-0,018
<b>Revenu net des placements</b>	<b>0,025</b>	<b>0,019</b>	<b>0,009</b>
Autres charges	0,003	-0,003	-0,003
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>0,022</b>	<b>0,016</b>	<b>0,005</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,001	0,000	0,000
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>0,023</b>	<b>0,015</b>	<b>0,005</b>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	0,080	-0,148	0,020
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-0,035	-0,001	-0,001
Frais de négociation	-0,001	-0,001	-0,001
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation</b>	<b>0,044</b>	<b>-0,150</b>	<b>0,018</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>0,066</b>	<b>-0,135</b>	<b>0,023</b>
Droits d'entrée	0,000	0,000	0,006
Droits de sortie	0,000	0,000	0,000
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>0,044</b>	<b>-0,150</b>	<b>0,024</b>
Régularisation du résultat non distribuable	0,005	0,043	0,052
<b>Sommes non distribuables</b>	<b>0,049</b>	<b>-0,107</b>	<b>0,076</b>
<b>Valeur liquidative</b>	<b>1,118</b>	<b>1,051</b>	<b>1,188</b>
<b>Ratios de gestion des placements</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>	<b>2012</b>
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,66%	1,67%	1,67%
autres charges / actif net moyen	0,24%	0,31%	0,32%
résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	2,13%	1,47%	0,52%

L'actif net moyen étant arrêté à 2 092 280,636 DT.

### **III. OPERATIONS AVEC LES PARTIES LIEES :**

#### **1. AVEC LE GESTIONNAIRE DU FONDS**

L'UNION FINANCIERE assure la gestion du fonds FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS, moyennant une commission de gestion de 1,25 %, HT calculée hebdomadairement, sur la base de l'actif net et payée trimestriellement. Le paiement de la commission est devenu mensuel à partir du mois de mai 2014.

#### **2. AVEC LE DEPOSITAIRE DU FONDS**

L'UIB en tant que dépositaire du FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS perçoit :

- Une commission globale hors taxes égale à 0,15% par an de l'actif net du FCP avec un maximum de 5 000 DT HT par an ;
- Commission de droit de garde hors taxes égale à 0,15% par an de l'actif net du FCP avec un maximum de 150 DT HT ;